

Cartouches GECO 6,35 mm Browning 49 gr / 3,2 g FMJ

<https://riffaut.com/fr/produit-10566-Cartouches-GECO-6-35-mm-Browning-49-gr-3-2-g-FMJ>



Nouveauté

Réf.	Désignation	Catégorie légale	Calibre	Ogive / Balle	Énergie (J)	Vitesse (m/s)	Cdt	Grains	Prix ttc
MRB1014	Cartouches GECO 6,35 mm Browning 49 gr / 3,2 g FMJ	B	.25 ACP	FMJ (Blindée)	69	208	50	49	26,00 € TTC

Commandez par téléphone au 02 31 32 80 25 ou directement en [magasin](#).

Le petit calibre FMJ dédié aux séances de précision à courte distance

Dotée d'une balle **FMJ (Full Metal Jacket)**, cette munition utilise un projectile dont le noyau en plomb est recouvert d'une chemise métallique. Cette conception limite le contact direct du plomb avec le canon et favorise une alimentation régulière dans les armes semi-automatiques. Son faible recul la destine au tir sportif à courte distance avec une arme chamberée en 6,35 mm Browning.

Contenu de la boîte

- Boîte de 50 cartouches

Caractéristiques techniques

- **Marque** : GECO
- **Calibre** : 6,35 mm Browning / .25 ACP
- **Type de balle** : FMJ (Full Metal Jacket)
- **Poids de la balle** : 49 gr / 3,2 g
- **Vitesse à la bouche** : 208 m/s
- **Énergie à la bouche** : 69 J
- **Matériau de l'étui** : Laiton
- **Destination** : Tir sportif à courte distance

Données balistiques

Distance	Vitesse (m/s)	Énergie (J)
----------	---------------	-------------

Bouche	208	69
10 m	205	67
25 m	201	65
50 m	193	60

Une munition compacte pour le tir sur cible

Également désigné .25 ACP, le calibre 6,35 mm Browning est ici associé à une ogive FMJ de 49 grains. Cette référence est destinée aux armes de petit calibre utilisées pour le tir sportif en stand et les séances de précision à courte distance.

Une balle blindée de 49 grains

La balle Full Metal Jacket possède un noyau recouvert d'une chemise métallique. Son profil classique et sa masse de 3,2 g correspondent à un chargement développant 208 m/s et 69 J à la bouche.

Réglementation

Catégorie B. L'acquisition est soumise à une autorisation préfectorale préalable. L'acquéreur doit notamment présenter une pièce d'identité, une licence de tir en cours de validité et une autorisation préfectorale valide accessible depuis le SIA. Une licence de tir seule ne permet pas l'achat.

Le port est interdit sauf autorisation exceptionnelle. Le transport exige un motif légitime ; la licence de tir constitue un titre de transport légitime dans le cadre de la pratique sportive. Stockage en coffre fort ou armoire forte obligatoire.

Les prix de vente conseillés sont mentionnés à titre indicatif. Les armuriers sont libres de vendre au prix qu'ils souhaitent. Textes et photos non contractuels, sujet à modification.